

JAP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/65

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 22 octobre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Joël TESTON premier adjoint.

Date de convocation : le 14 octobre 2013.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10
votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : M. M. TESTON - CROZIER - AUZAS - BEUGNET - CORNET -
HILAIRE - JOLLIVET - SALA - VERNET - VOLLE*

Excusé : Mr BOUAZZA a donné procuration à Mme BEUGNET.

Absents : Mr MAURIN - DELAUZUN - FIALON

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Achat de terrains à M et Mme VERNET Jean-Michel. Aménagement de la zone AUO de la Grand Terre.

Le Premier adjoint rappelle au Conseil Municipal :

- La délibération n° 2011/32 du 04/07/2011 adoptant la décision d'achat de terrains pour la création de la nouvelle voie de La Grand Terre.
- La délibération n° 2012/14 du 21/03/2012 approuvant l'aménagement de la zone AUO de La Grand Terre et définissant la PVR.

.../...

2013 / 174

HP

Il propose au Conseil Municipal de procéder aux acquisitions de terrains appartenant à M et Mme VERNET Jean-Michel nécessaires pour la voirie et les espaces publics prévus dans l'aménagement de la zone AUO de la Grand Terre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à M et Mme VERNET Jean-Michel, sis La grand Terre :

* Terrain cadastré D 1826 d'une superficie de 213 m².

* Terrain cadastré D 1895 d'une superficie de 211 m².

- FIXE le prix d'acquisition à 10 € le m² pour la parcelle D 1826 conformément à la délibération n° 2011/32, soit un montant de 2 130 €.

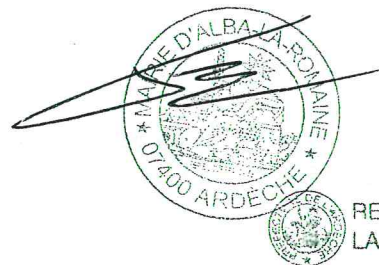
- FIXE le prix d'acquisition à 1 € pour la totalité de la parcelle D 1895 correspondant à l'emplacement réservé n° 9 du PLU située hors zone PVR.

- PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

- CHARGE M. Joël TESTON, Premier Adjoint, de signer les actes notariés correspondants et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 22 octobre 2013.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 23 octobre 2013.
LE PREMIER ADJOINT,
Joël TESTON.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

28 OCT. 2013

.../...